

Concours	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Clôture inscriptions	Date des épreuves	CDG Organisateur
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Rédacteur (en convention avec le CDG 31)</b>	<p><b>Externe :</b> ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : BAC ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du BAC de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités ; titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres et des diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi N°71-577 du 16 juillet 1971 ; ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires, ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, posséder d'une équivalence de diplôme.</p> <p><b>Interne :</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours justifient de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours :</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membres d'assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<b>du 9 mars au 6 avril 2009</b> (Demande par voie postale jusqu'au 30 mars 2009)	<b>14 avril 2009</b>	<b>16 septembre 2009</b>	<b>CDG 31</b> 1 rue G.Marconi B.P. 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 Tél : 05.62.47.96.00



Concours	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Clôture inscriptions	Date des épreuves	CDG Organisateur
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
<b>Animateur (en convention avec le CDG 31)</b>	<p><b>Externe</b> : ouvert aux candidats titulaires du BEATEP ou du brevet de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport dans les spécialités à la définition des missions confiées aux membres du cadre d'emplois et dont la liste est précisée par l'arrêté du 11 avril 2005 et depuis le 1<sup>er</sup> août 2007 aux candidats possédant 1 équivalence de diplôme.</p> <p><b>Interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p><b>du 1<sup>er</sup> septembre au 29 septembre 2008</b> (Demande par voie postale jusqu'au 22 septembre 2008)</p>	<b>10 octobre 2008</b>	<b>3 février 2009</b>	<p><b>CDG 31</b> 1 rue G.Marconi B.P. 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4 Tél : 05.62.47.96.00</p>



FILIERE MEDICO SOCIALE					
<b>Auxiliaire de soins</b>	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux <b>candidats titulaires</b> d'un des titres ou diplômes suivants : soit le <b>certificat d'aptitude</b> aux fonctions <b>d'aide soignant</b> , soit le <b>diplôme professionnel d'aide- soignant</b> , soit le <b>certificat d'aptitude</b> aux fonctions <b>d'aide médico psychologique</b> , soit un <b>titre ou diplôme homologué au moins au niveau V</b> (selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992) et délivré dans une discipline à caractère médico- social .Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, <b>après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</b>	<b>Du 9 mars au 6 avril 2009</b> (Demande par voie postale jusqu'au 30 mars 2009)	<b>14 avril 2009</b>	<b>À partir du 2 juin 2009</b>	<b>CDG 09</b> 4 rue Raoul Lafayette 09000 FOIX Tél : 05.34.09.32.40
<b>Infirmier (en convention avec le CDG 46)</b>	Ouvert aux candidats titulaires soit: du <b>diplôme d'Etat d'Infirmier</b> , ou du <b>diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique</b> , ou d'une <b>autorisation d'exercer la profession d'Infirmier.</b>	<b>du 2 février au 27 février 2009</b> (Demande par voie postale jusqu'au 23 février 2009)	<b>6 mars 2009</b>	<b>21 avril 2009</b>	<b>CDG 46</b> 182-190 Quai Cavaignac 46000 CAHORS Tél : 05.65.23.00.95.

Pour les concours organisés par le CDG 09, demande de dossiers d'inscription auprès du Centre de Gestion de l'Ariège soit en se présentant au Centre de Gestion, soit par voie postale en joignant une enveloppe timbrée à 1,30 € (format 21 X 29,7 cm), libellée aux nom, prénom et adresse du candidat.

Les demandes par voie postale devront être adressées au plus tard dans les huit jours avant la date limite de retrait du dossier. (le cachet de la poste faisant foi).

\* Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours peut être ajouté, ou supprimé et les dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.